



Paris, le 14 février 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE JA + FNSEA

Mise en œuvre de la Loi EGAlim : la FNSEA et JA demandent l'application de la loi et des actes clairs de chacun

Une réunion sur le suivi de la loi EGAlim et des négociations commerciales s'est tenue cet après-midi autour des deux Ministres, Bruno Le Maire et Didier Guillaume, ainsi que de la Secrétaire d'Etat, Agnès Pannier-Runacher.

Face à des enseignes de la grande distribution armées pour certaines de mauvaise foi et pour d'autres de belles déclarations, la FNSEA et JA y ont rappelé l'importance d'appliquer l'ensemble du dispositif prévu par la loi EGAlim : l'inversion de la construction du prix sur la base des indicateurs de coût de production et la fin de la guerre des prix, grâce à l'encadrement des promotions et au relèvement du Seuil de Revente à Perte. Il s'agit là de mesures indispensables à une meilleure répartition de la valeur selon le consensus des Etats Généraux de l'Alimentation, et qui n'ont en aucun cas provoqué un « choc psychologique » sur les consommateurs comme l'espéraient tant certains. Un constat largement partagé et confirmé par le Gouvernement.

A deux semaines de la fin des négociations commerciales, plusieurs accords sont certes positifs dans le secteur laitier, mais nous sommes loin du compte dans les autres secteurs, particulièrement celui de la viande bovine, où les acteurs de l'aval sont rompus à ne pas appliquer les EGA. Il reste encore quelques jours pour aboutir à des accords revalorisant les prix dans l'ensemble des filières, avec un retour de valeur dans les cours de ferme que nous appelons de nos vœux.

Pour cela, le comportement des acteurs est primordial et chacun doit prendre des engagements forts. C'est en ce sens que nous avons rappelé à tous, prenant à témoin le Gouvernement, que nous prenons nos responsabilités en surveillant de très près les pratiques de chacun. La Loi donne des moyens de contrôles et de sanctions, la FNSEA et JA sauront le rappeler aux pouvoirs publics grâce à des éléments factuels. Aucun dérapage concernant les prix affichés en magasins ou dans les prix payés aux producteurs ne pourront être supportés par les agriculteurs.

Enfin, la FNSEA et JA rappellent que les mesures doivent conduire à une meilleure répartition des marges dans la chaîne alimentaire, afin de soutenir le revenu des agriculteurs, et ne peuvent pas être accusées de grever le pouvoir d'achat. Chacun doit pouvoir vivre de son métier, les agriculteurs, mais aussi l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire.

Contacts presse :

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - marion.fournier@fnsea.fr

JA : Thomas Debrix – 06 68 66 15 83 – tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr